

FEDERATION ALGERIENNE DE HAND-BALL

LIGUE REGIONALE DE HAND-BALL

Maison de Jeunes Saidi Rachid -BATNA- TEL/FAX : 033.80.51.8

Commission de Règlement Qualification et de Discipline

PVN° 19

REUNION DU.08/05/2018

Membres Présents: MM. HAMICHE SALAH PRESIDENT
 BOUMEDIENE ALI SECRETAIRE
 BAADACHE HAMID MEMBRE

Ordre du *j*our

- AFFAIRES DISCIPLINAIRES

AFFAIRE N° 88

Rencontre AMB – IJSK du 04/05/2018

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport des arbitres
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le club IJSK KAIS ne s'est pas présenté à la rencontre et après une attente réglementaire de 30' (art 85 du R.G FAHB).

LA CRQD DECIDE :-

- Match perdu par pénalité au profit d'AMB BATNA sur le score de (12-00) avec défalcation d'un point sur le décompte général du club IJSK KAIS (art 155 du R.G FAHB).
- Une amende de 100 000.00 da est infligée au CSA IJSK payable sous quinzaine (art 37 du BSDF)

AFFAIRE N° 89

1^{er} tour régional challenge jeunes U17 et U 19
Journée du 05.05.2018 Ain TOUTA

- Vu les feuille des matchs.
- Vu le rapport des arbitres
- Vu le rapport du délégué
- Attendu que le club NRBDJEMILA ne s'est pas présenté sur le terrain (U17etU19).
- Attendu qu'aucune suite n'a été donnée par le club fautif
- Vu (art 160 du R.G FAHB).
- Vu (l'article n° 37 du BSDF).

LA CRQD DECIDE :-

- L'équipe NRBDJEMILA est classée dernière du tournoi
- Une amende de 100 000.00 da est infligée au CSA NRBDJEMILA (art 37 du BSDF)



